

**ARRETE REGLEMENTANT A TITRE TEMPORAIRE LA CIRCULATION
LORS DE TRAVAUX DE DEPLOIEMENT DES AIRES DE COVOITURAGE
HELEMAN – 90 ROUTE IMPERIALE**

Le Maire de Chênex,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie - signalisation temporaire ;

Vu la demande de l'entreprise AXIALIS, en date du 07.04.2025 afin de réaliser des travaux de déploiement des aires de covoiturage Hé-Léman, 90 Route Impériale.

Considérant qu'en raison du déroulement de ces travaux en agglomération, effectués par l'entreprise AXIALIS, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 21/04/2025 au 09/05/2025 inclus, la circulation est réglementée en agglomération sur la Route Impériale pour permettre la réalisation des travaux susmentionnés.

ARTICLE 2 : Les restrictions ou prescriptions sur les conditions de circulation et de stationnement qui peuvent être imposées au droit des chantiers courants sont les suivantes :

- **Deux sens de circulation concerné**
- **Circulation alternée manuellement**
- **Empiètement sur la chaussée avec une largeur de 4m maintenue**
- **Vitesse limitée à 30km/h**

En cas d'urgence, la route devra être immédiatement libérée et laisser le passage des véhicules de secours.

ARTICLE 3 : La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise AXIALIS.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté, qui sera affiché, sera transmis à :

- La police municipale pluricommunale du Vuache ;
- L'entreprise AXIALIS

Fait à Chênex, le 08.04.2025

P/O Le Maire
Le 1^{er} adjoint
Léon DUVAL



Télétransmis en Sous-Pref et affiché le :



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :
Dénomination : AXIALIS Représenté par : Mr Benoit THOUIN
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
71 Rue Archimède
Code postal 7 3 4 9 0 Localité : LA RAVOIRE Pays : France
Téléphone 0 4 7 9 8 5 5 7 7 0 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : benoit.thouin @ axialis-signal.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 90 route Impériale
Code postal 7 4 5 2 0 Localité : CHENEX

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : DEPLOIEMENT DES AIRES DE COVOITURAGE HELEMAN
Rétrécissement de chaussée - par alternat par manuel
Rétrécissement de chaussée par alternat manuel K10
Date prévue de début des travaux : 2 1 0 4 2 0 2 5 Date prévue de fin des travaux : 09 . 05 . 2025

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 1 9 Date de début de réglementation 2 1 0 4 2 0 2 5
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerne : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement FERMETURE DE LA VOIE
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue 0 4
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) 0 0

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : AXIALIS Représenté par : Mr Benoit THOUIN
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
71 Rue Archimède
Code postal 73490 Localité : LA RAVOIRE Pays : France
Téléphone 0479855770 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : benoit.thouin @axialis-signal.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait : LA RAVOIRE Le : 07 04 2025

Nom : THOUIN Prénom : BENOIT Qualité : GERANT



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Maître d'Ouvrage	Pôle métropolitain du Genevois français Marianne GRASSAUD
Emetteur de la présente fiche	Ecov Etienne MORLIER
Contacts utiles	Services techniques, Département

NOM DE L'ARRÊT 2 : Chênex - La Boutique

Adresse	90 Rte Impériale, 74520 Chênex
Coordonnées GPS	46.11136, 5.991094



PMV : taille, implantation, orientation, RAL mât	Un panneau inerte, orienté face aux conducteurs provenant de Valleiry. Orientation : angle de lecture égal à environ 120° par rapport à la voirie.
Vitrine : taille, implantation, orientation, RAL	Une vitrine, orientée parallèle à la chaussée, installée sur le même mât que le panneau inerte RAL 7016
PMV amont	/
Autre mobilier	/
Type de pose	Sur mât dédié, sur plot béton
Alimentation électrique	/
Marquage au sol	/
Points de vigilance	L'arrêt est éloigné du centre de Chênex. Il sera pertinent d'installer des arceaux ou box vélos pour faciliter l'accès à l'arrêt.



Ce visuel est à titre indicatif. Les orientations des équipements sont précisées dans le tableau précédent.

Vigilance travaux (réseaux, accès, finitions...)

/

Actions à effectuer

Ecov / Prestataire externe
Fourniture et pose de l'ensemble

MOA

/

Version	Date	Émetteur	Modifications
1A	13/01/2025	Ecov - E. Morlier	Première version